

Les démarches principales

Dans la semaine qui suit le décès :

1. Prévenir l'employeur ou Pôle Emploi
2. Informer les établissements bancaires :
 - a. Comptes chèques postaux
 - b. Comptes en banque
 - c. Caisse d'épargne
3. Informer le tribunal d'instance si la personne était liée par un PACS
4. Prévenir la compagnie d'assurance du défunt :
 - a. Assurances de personnes (épargne, décès, retraite...)
 - b. Assurance de biens (auto, habitation...)
5. Prévenir le juge des tutelles s'il s'agissait d'une personne protégée
6. Prendre un RDV avec le notaire du défunt
7. Prévenir les locataires si la personne était propriétaire ou le propriétaire si elle était locataire

Dans le mois qui suit le décès :

1. Contacter la Sécurité Sociale pour faire valoir vos droits :
 - a. Pensions de réversion
 - b. Capital décès pour les personnes encore en activité
 - c. Couverture sociale maladie
 - d. Immatriculation individuelle
2. Prévenir la mutuelle et les Caisses de Retraites :
 - a. Régime vieillesse
 - b. Pension de veuvage
 - c. Assurance de réversion
 - d. Aide exceptionnelle
3. Prévenir le notaire pour organiser la succession :
 - a. Certificat d'hérédité
 - b. Déclaration de succession
 - c. Certificats de propriété
 - d. Partage successoral
 - e. Inventaires
4. Prévenir tous les organismes payeurs
5. prévenir les sociétés de crédit en cas d'emprunt, et vérifier si le défunt bénéficiait d'assurances décès souscrites par le biais de son employeur et/ou à titre individuel

Dans les 6 mois qui suivent le décès :

1. lancer les démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :
 - a. Prime d'activité
 - b. Allocation de soutien familial
2. Prévenir le centre des impôts :
 - a. Déclaration de revenus
 - b. Déclaration de succession rédigée par le notaire
 - c. Taxe foncière
 - d. Taxe d'habitation et redevance télévisée
 - e. Déclaration des biens de la succession
3. Modifier le compte joint pour qu'il devienne un compte personnel

4. Faire modifier la carte grise du véhicule
5. résilier ou transférer les divers abonnements :
 - a. eau, gaz, électricité
 - b. diverses assurances
 - c. téléphonie fixe et mobile
 - d. associations
 - e. presse...